



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
**COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS-
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°72/2024**

MC/GA/JF/MC

Convocation en
date du :
01/10/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
16
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot – 34000
Montpellier).

Séance du 08 octobre 2024 à 18h30.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoint au Maire.

Mme Christiane GASTAL, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Jacques–Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, Mme Valérie HOFER, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Christine SITJA, M. Alexandre REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. François ANDRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL.

Absent(s) : M. Jordi AUVERGNE, M. Gildas GILLARD, Mme Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EN NUMÉRAIRE POUR L'ANNÉE 2024 A
L'ASSOCIATION « PROMOTION DE LA ROUSQUILLE AMÉLIENNE
ET ARLÉSIENNE »**

Le Président de séance expose :

Au cours du vote du budget primitif 2024, il a été prévu le versement de subventions à diverses associations.

Dans ces conditions, et conformément à la proposition de la commission municipale d'attribution des subventions qui s'est réunie le 28 février 2024 à 9h00, il est envisagé d'attribuer la somme de **1 000 euros** à l'association « Promotion de la Rousquille Amélienne et Arlésienne ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'Exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 20 voix POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION(S)****des membres présents et représentés****DÉCIDE** d'approuver l'octroi d'une subvention de 1 000,00 euros à l'association « Promotion de la Rousquille Amélienne et Arlésienne » ;**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférent.**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA**